



Demande de carte grise pour un véhicule destiné à la destruction

Par **emmabarn**, le **28/11/2014** à **00:34**

Bonsoir,

Notre histoire est très compliquée!

Nous avons acheté le 20.02.2013 un véhicule Sharan 4 motions, 200 km après l'achat nous avons constaté des vices cachés importants et entamé une procédure de rupture de vente. Nous avons donc annulé le changement de carte grise pensant restituer le véhicule au vendeur...

Le procès a été long (plus de 18 mois) et 19 jours avant la décision de justice, notre véhicule a été vandalisé dans le garage où il était en gardiennage.

Jugé économiquement irréparable par l'assurance professionnelle du garagiste, elle nous en offrait 6800 euros pour l'envoyer à la destruction...

Nous avons été déboutés dans le procès qui nous opposait au vendeur, et nous ne pouvions plus faire appel, car le véhicule ayant été vandalisé, nous n'étions plus en mesure de démontrer les vices cachés...

Le délais d'appel passé, l'assurance du garage nous apprend qu'elle ne pourra pas nous rembourser car la carte grise n'est pas à notre nom, et il nous est impossible d'établir une carte grise à notre nom puisque le véhicule n'est plus en mesure de passer au contrôle technique...

C'est l'histoire du serpent qui se mord la queue!

Quelqu'un aurait il une solution miracle à nous proposer, car là nous sommes dans l'impasse...

Merci